

→ CLUB
LOOKÉA



CIRCUITS
NOUVELLES
FRONTIÈRES

LES VACANCES, C'EST À NOUVEAU PERMIS !

Afin d'organiser au mieux votre séjour, nous vous invitons à respecter les directives de votre lieu de vacances et vous mettre en conformité avec les mesures suivantes :

FORMALITÉS VOL ALLER – Espagne / Baléares / Canaries*

Tous les voyageurs de 12 ans et plus doivent obligatoirement présenter à leur embarquement l'un des documents suivants :

- soit **Un certificat justifiant d'une vaccination complète contre la Covid-19** depuis au moins 14 jours et moins de 270 jours (9 mois). Au-delà, une dose de rappel est nécessaire et doit être mentionnée sur le certificat de vaccination.
- soit **Un certificat de test négatif antigénique délivré dans les 24 heures** ou **d'un test PCR délivré dans les 72 heures** avant l'arrivée sur le territoire
- soit **Un certificat de rétablissement de la Covid-19**, valable à partir du 11ème jour après le 1er test de diagnostic positif pour une période totale de 180 jours.

Nous vous recommandons de vous munir d'une copie papier de vos certificats et formulaire.

Les voyageurs de 12 ans et plus qui ne disposeraient pas d'un document précédemment cité sous format [Certificat COVID UE](#) devront compléter le **formulaire de contrôle sanitaire** avant l'arrivée en Espagne sur <https://spth.gob.es/> (site traduit en français). Un QR code leur sera envoyé et pourra être contrôlé à l'arrivée.

Si vous séjournez aux **Canaries**, vous devrez télécharger l'application Radar COVID-19 sur votre téléphone et maintenir l'application active pendant tout votre séjour aux Canaries et pendant au moins 15 jours après avoir quitté le territoire.

FORMALITÉS VOL RETOUR*

Pour les voyageurs ayant réalisé le schéma vaccinal complet¹ :

- Fournir un certificat de vaccination.

Pour les voyageurs de 12 ans et plus, non vaccinés ou n'ayant pas réalisé le schéma vaccinal complet fournir :

- Soit le résultat d'un test PCR négatif de moins de 72h ou antigénique négatif de moins de 48h avant votre départ.
- Soit un certificat de rétablissement (résultat positif à un test PCR ou antigénique réalisé plus de onze jours avant le départ).

Ce certificat n'est valable que pour une durée de six mois à compter de la date de réalisation de l'examen ou du test).

Le coût du test PCR se situe entre 90 et 120€ par personne et reste à votre charge. (prévoir les frais de transports (environ 16€ A/R, car sur certains clubs, les tests se font à l'extérieur de l'hôtel)).

Votre Délégué Club Lookéa ou votre Représentant Club Marmara vous accompagnera lors de votre séjour afin de vous permettre de réaliser votre test.

- Vous devez également présenter à l'enregistrement de votre vol à l'aéroport une copie numérique d'un formulaire de localisation numérique des passagers (dPLF) rempli avant le voyage sur le site <https://app.euplf.eu/#/>.

PASSEZ DE TRÈS BELLES VACANCES !

*Toutes ces informations sont données à titre indicatif et peuvent évoluer sans préavis. Informations valables pour des vols directs de/vers la France. En cas de transit certains pays peuvent demander des formalités supplémentaires.

¹ Toutes les informations concernant le schéma vaccinal complet sont disponible sur ce site :

https://www.levoyaging.fr/article/coronavirus/#Definition_du_schema_vaccinal_complet

Date de la dernière mise à jour : 13/04/2022. TUI France IM 093120002 - RCS Nanterre 331 089 474. Crédit photo : Gettyimages.

